

LOCAL DE STOCKAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Les consignes de sécurité

FICHE 4-1-a
Edition 2009

IL EST INTERDIT DE FUMER, BOIRE OU MANGER DANS LE LOCAL DE STOCKAGE



ACCÈS INTERDIT AUX
PERSONNES NON AUTORISÉES



Numéros d'urgence :

18 : service des pompiers
15 : service d'urgence médicale
112 : appel d'urgence depuis un portable

Centres anti-poison :

**Fernand Widal à Paris :
01.40.05.48.48**
CHU d'Angers : 02.41.48.21.21

- **En cas de projection sur la peau** : se débarrasser des vêtements contaminés puis laver la peau à l'eau et au savon.
- **En cas de projection dans les yeux** : laver immédiatement, abondamment et suffisamment longtemps l'œil ou les yeux à l'eau claire et consulter un spécialiste.
- **En cas d'intoxication** : prévenir le médecin d'urgence et le centre anti-poison, muni de l'emballage et de l'étiquette du ou des produits. Ne pas faire boire la personne. Ne pas provoquer le vomissement (sauf pour certains produits dont les préconisations sont mentionnées sur l'étiquette).
- **Consulter les fiches de données de sécurité et lire les étiquettes des produits.**